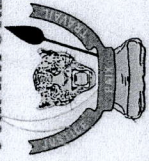


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 075/2023

A LA SOCIETE NAVIGATION SERVICE « NASER »

Après avoir reçu le contrat N° 144/FPI/DG/DGA/CGPMP/PM/MPA-RB/2021/MS, conclu avec le Fonds de Promotion de l'Industrie « FPI », pour un montant total hors taxe de francs congolais un milliard six cent quatre-vingt-huit millions deux cent dix mille neuf cent quarante-huit, vingt-sept centimes (CDF 1 688 210 948,27) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit francs congolais onze millions huit cent dix-sept mille quatre cent septante-six, soixante-trois centimes (CDF 11 817 476,63).

Fait à Kinshasa, le 23/05/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L YUMBA

Directeur Général a.i

